



Puis je récupérer une somme versée pour une réservation?

Par **angel1603_old**, le **09/06/2007** à **11:55**

bonjour, rn
j'ai versé 200euros pour réserver une salle pour un mariage.rn
celle ci ne me plait plus et je n'ai reçu qu'un papier m'indiquant que j'ai donné le cheque n°XXX d'un montant de 200 euros.rn
puis je récupérer cette somme?rn
merci

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007** à **13:26**

Bonjour.rn
C'est un arrhe ou un acompte?rn
Si rien est précisé, il s'agit alors d'un arrhe.rn
Ceci pour conséquence que vous pouvez renoncer au contrat en contrepartie de quoi vous renoncez à cette somme.rn
Si à l'inverse, il s'agit d'un acompte alors vous n'avez pas la faculté de rompre le contrat. Vous devez obligatoirement poursuivre le contrat jusqu'au bout!